

## A l'attention de l'ensemble des salariés

Arpajon, le 19 Mars 2021

Réf : JP/IM 190321

Note de service n° 40

### NOTE DE SERVICE

Mesdames et Messieurs,

La situation épidémique que nous traversons contraint les pouvoirs publics à édicter des mesures de restriction qui ne seront pas sans incidences sur notre activité.

À compter du vendredi 19 mars 2021 à minuit et pour 4 semaines, seront mises en place des mesures de confinement pour 16 départements comprenant l'ensemble des territoires d'Ile-De-France.

Considérant l'annonce du ministère de l'éducation nationale indiquant que le nombre d'élèves contaminés par le coronavirus a bondi en une semaine, passant de 9.000 à plus de 15.000 ;

Étant donné la tension sur le système hospitalier affichant une tendance à la hausse de la proportion d'hospitalisations et d'admissions en services de soins critiques chez les jeunes adultes, reflétant l'augmentation des infections dans les groupes d'âge entre 15 et 75 ans ;

En accord avec les services de l'ARS qui prévoient, en l'absence de doctrine régionale, l'application des mesures définies par l'organe gestionnaire ;

Et afin d'éviter les formations de « clusters » au sein des établissements et services exposant autant les personnes accompagnées que les personnels aux variants à forte contagiosité ;

La Direction Générale décide en accord avec les membres du comité de gestion du déconfinement, les représentants du personnel, l'activation des différents plans de continuité de l'activité (PCA) prévoyant un fonctionnement en jauge réduite.

A ce titre il est préconisé les mesures suivantes à effets immédiats :

- 1) Séquentialisation des accueils et accompagnements dans l'enceinte des établissements et services gérés par l'AAPISE ;
- 2-) Suspension de l'accueil de nouveaux stagiaires provenant des écoles de formation et autres stages d'apprentissage ;
- 3-) Suspension des accueils en immersion des jeunes stagiaires du pôle enfance au sein des établissements pour adulte ; cependant, il convient de maintenir les stages engagés à plus long cours ;
- 4-) Suspension des formations collectives en présentiel et autres analyses de pratiques ;
- 5-) Application des directives contenues dans la note de service N°38.

La direction Générale invite tous les responsables d'établissements et services à consulter la recommandation régionale COVID-19 dans sa version du 25/02/2021 dans la rubrique « directives et recommandations ministérielles » de l'onglet « crise sanitaire » du site internet de l'AAPISE.

La Direction Générale se tient à votre disposition et répondra en toute diligence à vos demandes et préoccupations.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos plus sincères salutations.

Ismaïl MESLOUB  
Directeur Général

